

Pauvre diable !

Autor(en): **Fourrier, Eugène**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **5 (1902)**

Heft 228

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-251640>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

nous-mêmes, sa mort prématurée. Paix à sa belle âme !

G. GENOCCHI,
miss. du Sacré-Cœur.

Le R. P. Paul Bouellat est mort des suites d'un accident de cheval.

Le 20 janvier écoulé il écrivait à son père la lettre dont nous extrayons le passage suivant relatif à l'accident qui lui était arrivé :

Saint-Paul de Veifao (Nouvelle-Guinée.)

Mon bien cher papa,

Vous imaginerez-vous que c'est de mon lit que je vous écris ce billet. Oui, le Bon Dieu m'a envoyé une petite épreuve ; je me suis cassé la jambe droite ensuite d'un accident de cheval. C'était le 13 décembre que j'étais appelé à Inarvi-Station à une heure de Veifao, par Mgr Boismenu. Je m'y rendis et couchai là. Le lendemain 14, désirant dire ma messe dans ma station, je sellai mon cheval de bonne heure et pris congé de Sa Grandeur vers 5 1/2 heures.

A moitié route d'Inarvi et de Veifao, mon cheval, par suite d'un faux pas causé par les mauvais chemins, tomba de côté contre un arbre ; ma jambe droite se trouva prise entre l'arbre et la selle et le choc causa la fracture de la jambe. Je restai encore quelque temps sur le bord de la route quand deux sauvages passant par là de bon matin, me trouvèrent. Ils coururent aussitôt au village et je fus transporté en filet dans une station.

Mgr de Boismenu ne tarda pas d'arriver. C'est bien lui qui fit le chirurgien et m'a remis la jambe en place. Depuis ce temps, c'est-à-dire 5 semaines, je suis cloué sur mon lit sans pouvoir bouger. Mon Dieu, je ne souffre pas, sinon de me voir inactif dans mon lit. Enfin, c'est la volonté du Bon Dieu. Je suis actuellement en voie de guérison. Encore 3 semaines et je pourrai sortir du lit et marcher avec des béquilles et dans un mois, je remonterai à cheval.

J'ai hésité, mon bien cher papa, à vous écrire plus tôt, je me suis décidé cependant à le faire, pensant que mon silence vous inquiéterait.

Tout votre
PAUL BOUELLAT,
miss S. C.

Le R. P. Louis Bouellat, son frère, également missionnaire du Sacré-Cœur à Barcelone, a reçu depuis une lettre datée du 30 janvier que le R. P. Meyer, miss. du S. C., lui adressait de Sydney au moment de s'embarquer pour la Nouvelle-Guinée et dans laquelle il lui annonce en ces termes la mort de son frère :

« Le Père Paul, après son accident et assez bien guéri en apparence, avait recommencé à dire la messe, sa jambe allant le mieux possible. Mais il fut pris d'une fièvre cérébrale qui dura 48 heures. Il mourut le dimanche matin, 16 février. »

R. I. P.

L'émigration aux Etats-Unis

Voici, pour les amateurs de statistique, un aperçu du mouvement de l'émigration européenne aux Etats-Unis, pour l'année 1901.

C'est l'Italie qui arrive en tête avec 134.000 émigrants. Puis vient l'Autriche-Hongrie, avec 113.000 ; puis la Russie, avec 85.000. Ce sont les trois gros contingents, mais qui représentent surtout une émigration pauvre.

Viennent ensuite : l'Angleterre (46.000 émigrants), la Suède (23.000), l'Allemagne (21.000), la Norvège (12.000). Ce sont les contingents

modérés, mais en général composés d'individualités plus cossues.

Les petits contingents sont ceux de la Roumanie (7.155) de la Grèce (5.910), du Portugal (4.165), du Danemark (3.655), de la France (3.150), des Pays-Bas (2.349.) de la Suisse (2.210), de la Belgique, 1.579, de l'Espagne (592).

Comme on le voit, la place que nous occupons est modeste. Il est vrai que nous ne tenons pas à voir nos compatriotes s'expatrier.

La statistique ajoute que les entraves mises à l'émigration par le gouvernement américain n'ont pas diminué le nombre des émigrants, mais qu'elles en ont abaissé la qualité. Merveilleux résultat, et qui montre l'efficacité des mesures administratives.

Pauvre diable !

Ce matin là, Claude Rougeron, le terrassier, ne put se rendre sur les chantiers du chemin de fer en construction à Foin-les-Choux ; il lui fut impossible de se lever ; une fièvre violente faisait battre ses tempes, ses jambes fléchissaient sous lui, il avait des éblouissements ; il envoya chercher un médecin qui, après l'avoir examiné, déclara qu'il était atteint de variole noire.

L'aubergiste qui logeait Claude lui signifia tout de suite qu'il ne voulait pas le garder, l'affection étant contagieuse, et courut prévenir le maire.

Le maire se gratta le nez, ce qui, à la ville comme au théâtre, indique la perplexité.

— Où voulez-vous que la commune le mette ? dit-il. Chez moi, peut-être ?

— Cela ne me regarde pas, répliqua l'aubergiste ; on vous a nommé maire, c'est pour nous tirer d'embarras.

— Cet ouvrier n'est pas de la commune, reprit le maire ; nous ne lui devons rien. Qu'il aille se faire soigner où il voudra !

— Evidemment ! s'écria l'adjoint.

— Il faut l'expulser, dit l'aubergiste.

— Mais où l'envoyer ?

— Il faut l'envoyer dans sa commune, opina l'adjoint.

Parfait ! s'écria le maire, enchanté de se débarrasser de ce malade gênant.

— Il est de Saint Geni-les-Madriers, dit l'aubergiste, à trois heures de Foin.

— On va l'y diriger, dit le maire ; chacun les siens.

Il vint trouver le terrassier ; il lui expliqua que l'aubergiste ne voulait pas le garder, qu'il serait beaucoup mieux dans son pays, et qu'on allait l'expédier à Saint-Geni.

— Je ne pourrai jamais faire le voyage, murmura le varioleux.

— Mais si, mon ami, trois petites heures de chemin de fer, c'est bien vite passé ; on vous placera dans un coin ; la commune vous avancera le voyage, le maire de Saint-Geni remboursera.

Malgré son état, le malheureux dut s'habiller et se rendre à la gare ; un garçon d'écurie l'accompagna et le hissa dans un wagon de troisième classe.

Quand le terrassier arriva à Saint-Geni, son état avait empiré. Pouvant à peine se soutenir, dévoré par la fièvre, grelottant, il se rendit à la mairie.

L'instituteur le reçut.

— Qu'est-ce que vous demandez ? interrogea-t-il.

— Je demande à parler à monsieur le maire.

— Il est dans les champs, il ne reviendra pas avant le soir.

— Je suis malade ; j'ai la petite vérole noire.

— La petite vérole noire ! s'écria l'instituteur ; restez dehors, n'allez pas nous contaminer.

Le terrassier raconta son histoire.

— C'est incroyable, dit l'instituteur, que l'on vous ait fait voyager étant atteint d'une maladie contagieuse ; c'est contraire à toutes les lois de l'hygiène.

— On n'a pas voulu me garder parce que je ne suis pas de la commune, je suis de Saint-Geni. Je suis bien malade ; faites-moi donner un lit, je vous en prie.

— Comme vous y allez ! Je n'en ai pas de lit ; il n'y a pas d'hôpital ici. Je vais envoyer chercher le maire. Attendez dehors.

— Mon Dieu que je souffre ; je ne pourrai jamais attendre.

— On n'aurait pas dû vous faire partir.

Après trois longues heures, le maire arriva ; l'instituteur le mit au courant de ce qui se passait.

Le maire fut très embarrassé.

— On va vous conduire chez vos parents, dit-il.

— Je n'en ai plus, ils sont morts.

— Vous avez de la famille, des oncles, des tantes, des cousins ?

— Je ne m'en connais point. Ah ! je suis bien malade.

— Mais nous ne pouvons pas vous garder, que diable ! Qui voulez-vous qui vous soigne ?

— Mon Dieu, qu'est-ce que je vais devenir ?

— Il n'y a pas d'hôpital à Saint-Geni, reprit l'instituteur ; c'est de la folie de vous avoir envoyé ici.

— Ne me laissez pas dehors, je vous en prie !

— Que faire ? mille diables, dit le maire.

— Si on le dirigeait sur la sous-préfecture ? opina l'instituteur.

— C'est une idée ! s'écria le maire, heureux de se débarrasser de ce compatriote dangereux. Vous allez vous rendre à Bois-les-Chênes, je vais vous donner une lettre pour le maire ; il vous fera entrer à l'hôpital où vous serez bien soigné.

— Je n'en puis plus, dit le terrassier ; ne me faites plus voyager, je n'arriverai pas.

— Un peu de patience, mille diables ! Le train part à sept heures, dans deux heures vous serez au port.

Escorté par le garde-champêtre, le malheureux dut reprendre le train. Son état empirait d'heure en heure. Il arriva à neuf heures du soir à la sous-préfecture. Rassemblant ses forces, espérant enfin être au terme de ses souffrances, il s'achemina vers l'hôpital.

Il remit la lettre du maire de sa commune au concierge.

— A cette heure, lui dit ce dernier, il n'y a personne à l'hôpital, je ne peux pas vous recevoir. Allez à la mairie faire régulariser vos pièces et apportez-moi un billet d'entrée.

Le terrassier se traîna jusqu'à la mairie ; elle était fermée. Il demanda à parler au secrétaire qui, dérangé dans son sommeil, le reçut fort mal.

— Vous prendre à l'hôpital ! s'écria-t-il. Est-ce qu'il se moque de nous, votre maire ? On n'entre pas à l'hôpital comme dans une auberge. Revenez demain matin et pas avant neuf heures.

— Où voulez-vous que j'aille ? demanda le malade. Je vous en prie, faites-moi donner un lit.

— Où voulez-vous que j'en prenne ? Cherchez, c'est votre affaire.

Et il lui ferma la porte au nez.

Le malheureux chercha en vain un hôtelier qui voulût de lui, toutes les portes restèrent closes ; il avisa une maison en construction, il s'étendit sur un plancher. Au jour, il se leva, brisé, plus malade que jamais et il revint à la mairie. Il n'était que sept heures, il dut attendre

trois heures; enfin, le maire arriva; le secrétaire le mit au courant de la situation.

— Eh bien, il ne se gêne pas votre maire! s'écria l'édile; l'hôpital est insuffisant pour la ville.

— Outre que nous n'avons pas trop de place, dit le secrétaire, nous ne possédons pas de salle d'isolement; nous ne pouvons pas le prendre.

— C'est évident! s'écria le maire.

— Il faut l'envoyer à la préfecture.

— Mais oui, dit le maire; là, ils se débrouilleront.

— Je vous en prie, monsieur le maire, dit le terrassier, gardez-moi; j'ai passé la nuit dehors, il me faut du repos, je succombe.

— Mon ami, je me mets bien à votre place, cela n'est pas agréable d'être malade; mais nous n'avons pas de salle d'isolement; comprenez-vous?

— Faites-moi donner un lit, monsieur le maire, un lit, je vous en supplie.

— On aurait dû vous garder dans votre commune. Allons, un petit effort, on va vous mettre dans le train: dans deux petites heures, vous serez arrivé.

Le malade se prit à pleurer.

— Un peu d'énergie; soyez homme! A la préfecture, vous serez bien soigné.

Le maire le fit conduire à la gare où il fallut le porter; on le coucha dans un wagon; l'éruption variolique avaient atteint son maximum de développement, il arriva presque mourant.

On le descendit du train; pas un cocher ne voulut prendre le malheureux qui se lamentait; enfin, un commissionnaire eut pitié de lui, il l'enroula dans une couverture, le chargea sur sa petite voiture et le conduisit à l'hôpital.

Il s'adressa au concierge.

— Voici un homme bien malade, dit-il, il est temps de le prendre.

— Remettez-moi ses pièces, dit le concierge, que je les porte au comptable.

Le comptable vint.

— Impossible de recevoir le malade, dit-il, les pièces ne sont pas en règle.

— Mais il va mourir! s'écria le commissionnaire; prenez-le en attendant.

— Je vais lui expliquer la chose, dit le comptable qui s'adressa au terrassier. Je ne peux pas vous prendre à l'hôpital, la lettre du maire n'est pas revêtue du cachet de la mairie. Comprenez-vous?

Faites régulariser vos pièces et revenez.

Le terrassier délirait.

— Que faire? demanda le commissionnaire, je ne peux pourtant pas le laisser dans la rue.

— Allez à la mairie, dit le comptable.

Le commissionnaire voitura son client à la mairie.

Là, de nombreux employés; chacun épiloque, nul ne sait ce qu'il faut faire, personne ne veut s'occuper du varioleux; pour s'en débarrasser, on conseille au commissionnaire de se rendre à la préfecture.

Il v court. Il est midi, les employés sont partis, ils ne reviendront qu'à deux heures.

Le malade entre en agonie.

A deux heures et demie, les employés arrivent; mis en présence du moribond, ils sont très embarrassés; le préfet est absent, il inaugure l'abreuvoir de Crépigny-les-Hibous. Vu l'urgence, on prévient le secrétaire général qui prend sur lui, après bien des hésitations, d'ordonner l'admission immédiate du varioleux à l'hôpital.

Trop tard! le terrassier vient de mourir.

Le commissionnaire retire sa casquette griseuse.

— Espérons, dit-il, que ses papiers seront en règle pour entrer au cimetière.

Et le mort, de ses yeux vitreux, grands ouverts, fixait trois mots tracés en grosses lettres sur les murs de la préfecture:

Liberté, égalité, fraternité.

EUGÈNE FOURRIER.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 226

du *Pays du Dimanche*:

887. CHARADE FANTAISISTE.

2 + K + li + on = Deucalion.

888. HOMONYMIE.

Pardessus.

889. MOYENS MNÉMONIQUES.

VAUD

Winkelried. — Arnold. — Unterwald. — Décius Suisse.

890. TRIANGLE A VOYELLE UNIQUE

M E G E R E
E L E V E
G E N E
E V E
R E
E

Ont envoyé des solutions partielles: MM. Le pilier du Cercle Industriel à Neuveville; Le flambeau de l'Ajoie à Porrentruy; Le nénuphar des étangs de Bonfol; Vive l'Union ouvrière catholique! Cornol; Dent de lion à Boncourt; Reine des prés à Moutier; Le quartier des députés à Porrentruy; Un électeur communal mécontent à Courtedoux.

868. MÉTAGRAMME.

Senef de ce guerrier garde le souvenir,
Et la France à bon droit s'en montre toujours [fière.
— Sous lui, quand reviendra la saison printa- (nière
La fanlx, dans les prés verts, s'entendra retentir

869. PROBLÈMES ALPHAÉBTIQUES.

CONSONNES ET VOYELLES.

Remplacer les * des mots suivants par les consonnes et les voyelles correspondantes et l'on obtiendra une pensée de Fénelon:

C*** u** **f**t*** q** *e n**p*** **i*t à
*t** p***a*t.

870. LANGAGE FRANÇAIS

Quelle est l'origine de la locution:
Moitié figue et moitié raisin?

871. MOTS EN TRIANGLE.

X X X X X X X 1. Synonyme d'acquit
X X X X X X 2. Vaisseau de verre.
X X X X X 3. Prend les couteurs de [l'arc-en-ciel.
X X X X 4. Se trouve dans Florence.
X X X 5. Nuage.
X X 6. Pronom.
X 7. Fin de siècle.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 27 courant.

Publications officielles

Mises au concours

La place de cantonnier sur la route Delémont-Tavannes (village de Roches à l'Hôtel du Soleil de Moutier) traitement 800 francs, 6 jours de travail. S'inscrire jusqu'au 20 mai au Secrétariat de préfecture à Moutier.

— Les travaux de canalisation de la route cantonale à Asuel et la construction de murs de soutènement. Envoyer soumissions sous pli cacheté jusqu'au 24 mai à l'Ingénieur du VI^e arrondissement.

Les délégués des communes intéressés à l'Hôpital et à l'hospice des vieillards de Delémont sont convoqués le mardi 20 à 1 h. à l'Hôtel-de-Ville de Delémont.

Immédiatement après réunion des délégués des communes formant l'association pour les secours en nature aux voyageurs nécessiteux.

Convocations d'assemblées.

Châtillon. — Jeudi 22 à 8 h. du soir pour discuter des plans et devis des réparations à la maison d'école.

Chevencz. — Le 25 à midi pour passer les comptes et prendre une décision concernant les extances.

Saignelégier. — Assemblée paroissiale le lundi 19 à 4 h. du soir à *Juventuti* pour s'occuper de la révision du règlement, s'occuper des réparations à la maison curiale et ratifier une convention.

Undervelier. — Le 25 à 2 h. 1/2 pour nommer un maire, statuer sur une demande de la Société de tir, etc.

Ocourt. — Le 25 à 2 h. pour passer les comptes et décider si l'on participera à la création de l'asile pour les buveurs.

Miécourt. — Le 1^{er} juin à 1 h. 1/2 pour passer les comptes. Immédiatement après réunion des propriétaires de prés pour nommer une commission.

Bons mots

L'habit neuf du gascon. — En l'année du grand hiver, il gela à pierre fendre à Paris, quand Henri IV, passant en carrosse sur le Pont-Neuf, le nez dans son manteau de panne, vit un jeune Gascon se promenant gaillardement avec un pourpoint de toile découpé sur la chemise et un petit manteau de camelot, comme si on eût été au cœur de la saison estivale.

Le bon roi, faisant arrêter sa voiture, lui adressa la parole:

— Mon ami, comment est-il possible que tu puisses durer en cet état? N'as-tu point froid?

— Non, sire, répondit-il.

— Comment! reprit le roi: je m'étonne que tu ne gèles pas, en l'appareil où tu es... Moi, je suis extrêmement bien vêtu... Je ne puis durer.

— Ah! sire, dit le Gascon, si Votre Majesté faisait comme moi, elle n'aurait jamais froid.

— Comment fais-tu? dit le roi.

— Si votre Majesté portait tous ses habits sur le corps, sans en laisser à la maison, comme je fais, vous n'auriez pas froid, sire.

— Le roi trouva la répartie bonne. Il fit faire un habit neuf au Gascon.

Cote de l'argent

du 14 Mai 1902

Argent fin en grenailles, fr. 91. — le kilo
Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent de boîtes de montres . . . fr. 93. — le kilo.

Editeur-Imprimeur: G. MORIS, gérant.